

POLITIQUE FORESTIÈRE

25

PLAN D'ACTION STRATÉGIQUE DE L'OIBT 2022-2026



Série Politique forestière 25



Organisation internationale des bois tropicaux



Plan d'action stratégique de l'OIBT 2022-2026

Série Politique Forestière 25



Organisation internationale des bois tropicaux

Citation recommandée: ITTO 2022. *Plan d'action stratégique de l'OIBT 2022-2026*. Série OIBT Politique forestière n° 25. Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT), Yokohama, Japon

L'OIBT est une organisation intergouvernementale qui favorise la conservation et la restauration ainsi que la gestion, l'utilisation et le commerce durables des ressources des forêts tropicales. Ses membres représentent 80 pour cent des forêts tropicales dans le monde et 90 pour cent du commerce international des bois tropicaux et produits dérivés. L'OIBT élabore des textes d'orientation ayant fait l'objet d'un accord international et visant à favoriser la gestion forestière durable et les entreprises forestières, et elle aide les pays tropicaux membres à adapter ces orientations et lignes directrices aux conditions locales et à les mettre en œuvre par des projets sur le terrain. En outre, l'OIBT rassemble, analyse et diffuse des données relatives à la production et au commerce des bois tropicaux, et elle constitue la source d'information par excellence en matière de statistiques et tendances se rapportant à l'économie mondiale des bois tropicaux. Depuis son entrée en activité en 1987, l'OIBT a financé plus de 1 200 projets, avant-projets et activités pour une valeur dépassant 430 millions de dollars des États-Unis. Tous les projets sont financés par des contributions volontaires, les principaux donateurs à ce jour étant les gouvernements du Japon et des États-Unis d'Amérique.

Légendes des photos et crédits

Couverture—Un noyer du Brésil, Terra Indígena Rio Branco, Alta Floresta D'Oeste, Rondônia, Brésil. Photo: A. Segura Tomasi/Instituto Internacional de Educação do Brasil

Page 1—La forêt tropicale vierge au Guyana. Photo: Commission forestière du Guyana

Page 3—L'OIBT facilite la concertation entre les parties prenantes aux forêts, comme en témoigne cet atelier organisé entre des agents du projet et des représentants de communautés forestières au Veracruz, au Mexique, dans le cadre d'un projet de l'OIBT visant à évaluer la valeur des services écosystémiques que procurent les forêts côtières. Photo: G. Sánchez-Vigil

Page 7—Ce pont suspendu enjambe une vallée dans le Parc national de Gunung Gede Pangrango, en Indonésie. Les travaux de l'OIBT jettent un pont entre les nombreux éléments de la gestion durable des forêts, dont la conservation et l'utilisation durable des forêts tropicales, la mise en place d'entreprises forestières viables et un commerce durable des bois tropicaux. Photo: Randi/Autorité du Parc national de Gunung Gede Pangrango

Page 9—Le quartier de Minato-Mirai, à Yokohama, au Japon, avec le Pacifico Yokohama (à l'avant à droite), le complexe qui abrite le Centre des organisations internationales de Yokohama et le siège de l'OIBT. Photo: R. Carrillo/OIBT

Page 13—Avec ses membres et ses partenaires, l'OIBT œuvre, entre autres, à améliorer les moyens d'existence au niveau local. Un projet de l'OIBT a ainsi aidé cet agriculteur à développer l'agroforesterie sur ses terres dans le cadre des efforts visant à mettre en pratique la REDD+ au Ghana. Photo: F. Tease

Page 16—Xochitl Tapia Sánchez (au fond à g.) est sorti diplômé du CATIE après avoir suivi sa Formation internationale intensive à la gestion diversifiée des forêts naturelles tropicales grâce à une bourse de l'OIBT. Photo: M. Manzanero

Page 20—L'OIBT encourage l'adoption de la gestion durable des forêts, toutes échelles confondues, comme ici dans la forêt domaniale d'Antimary de l'État d'Amazonas, au Brésil, où un projet de l'OIBT de longue haleine a dynamisé les efforts visant à réaliser la gestion durable des forêts et à générer des retombées économiques pour les populations locales. Photo: WWF

Page 23—Un agent forestier mesure un arbre dans la Réserve forestière de Kabaung, au Myanmar, dans le cadre d'un projet de l'OIBT visant à renforcer les capacités pour la REDD+. Photo: Département des forêts du Myanmar

© ITTO 2022

Cet ouvrage est protégé par des droits d'auteur. À l'exception du monogramme de l'OIBT, les informations graphiques et textuelles de cette publication peuvent être reproduites en intégralité ou en partie à condition qu'elles ne soient ni vendues, ni exploitées à des fins commerciales, et que leur source soit citée.

ISBN 978-4-86507-083-5

Énoncé de mission de l'OIBT

Faciliter les discussions, la concertation, la coopération internationale et l'élaboration de politiques se rapportant à l'expansion et à la diversification du commerce international des bois tropicaux issus de forêts faisant l'objet d'une gestion durable et exploitées dans le respect de la légalité, ainsi qu'à la gestion durable des forêts tropicales



Table des matières

Avant-propos	5
Acronymes	6
1 Introduction	7
Les forêts tropicales sont cruciales pour le bien-être humain	8
L'OIBT: la seule organisation internationale exclusivement dédiée aux forêts tropicales	10
Les partenariats de l'OIBT démultiplient les avantages durables	11
2 Tendances et défis dans le secteur forestier tropical	13
Les menaces sur les forêts perdurent	13
Conséquences de la Covid-19 et perspectives de redressement	14
3 Priorités stratégiques, stratégies transversales et cibles	16
4 Cadre de mise en œuvre	20
Programmes de travail biennaux	21
Financement des projets/du cycle des projets	21
Membres, partenaires et parties prenantes	22
5 Suivi, rapports et examen	23
Suivi et rapports	23
Examen	23
Annexes	
Annexe 1: Texte de l'article premier de l'AIBT de 2006	24
Annexe 2: Liste des membres de l'OIBT	26
Tableaux	
Tableau 1: Priorités stratégiques et stratégies transversales de l'OIBT pour la période 2022-2026.	17
Tableau 2: Cibles à atteindre à l'horizon 2026 par priorité stratégique.	18
Tableau 3: Cibles à atteindre à l'horizon 2026 par stratégie transversale	19
Encadrés	
Encadré 1: Objectifs primordiaux de l'OIBT	7
Encadré 2: Conception et mission communes des Nations Unies, telles que figurant dans le Plan stratégique des Nations Unies pour les forêts 2017-2030.	8
Encadré 3: Objectifs adoptés par l'Assemblée générale des Nations Unies en lien avec les forêts.	8
Encadré 4: Les forêts en chiffres	9
Encadré 5: Organigramme de l'OIBT	10

Avant-propos

Les forêts, et les forêts tropicales en particulier, font partie intégrante des efforts destinés à répondre aux menaces d'ordre mondial, telles que le changement climatique, l'appauvrissement de la biodiversité, la pauvreté ou encore la pandémie de Covid-19. Les forêts tropicales, qui abritent une grande partie de la biodiversité terrestre, stockent en outre d'immenses volumes de carbone. Par ailleurs, le secteur forestier tropical, et le commerce des bois tropicaux associé, aident à satisfaire la demande mondiale en matériaux respectueux de l'environnement et alimentent les moyens d'existence de plusieurs millions de foyers. Enfin, les forêts tropicales procurent des services écosystémiques vitaux dont nous bénéficions tous.

La mission au long cours de l'OIBT consiste à promouvoir le commerce international des bois tropicaux issus de forêts faisant l'objet d'une gestion durable et d'une exploitation dans le respect de la légalité, et la gestion durable des forêts tropicales productrices de bois. Or, cette mission est aujourd'hui plus importante que jamais, comme en atteste, par exemple, la Déclaration des dirigeants de Glasgow sur les forêts et l'utilisation des terres, publiée en novembre 2021 et avalisée par plus de 140 pays, qui représente un nouvel engagement d'envergure internationale en faveur de la gestion durable et de la conservation des forêts de la planète.

Le Plan d'action stratégique de l'OIBT 2022-2026 orientera les travaux de l'Organisation en matière de politique et de projets pour une période de cinq années. Il s'inspire des réalisations accomplies dans le cadre des plans d'action stratégiques antérieurs et formule une stratégie et des orientations claires. Le Plan d'action est articulé en cinq parties:

- La 1^{ère} partie met en relief l'importance des forêts pour le bien-être humain et le rôle de l'OIBT à cet égard.
- La 2^e partie recense les tendances et défis du secteur forestier tropical, y compris dans le contexte de la pandémie de Covid-19.
- La 3^e partie, qui constitue le cœur du Plan d'action, énonce les quatre priorités stratégiques de l'Organisation («gouvernance et investissement»; «économies et commerce des bois tropicaux»; «résilience, restauration et conservation»; et «statistiques et information») et les quatre stratégies transversales (se rapportant au renforcement des capacités, à l'efficacité de l'OIBT, au redressement post Covid-19 et à l'égalité des sexes) ainsi que les 38 cibles à atteindre à l'horizon 2026.
- La 4^e partie décrit le cadre de mise en œuvre du Plan d'action stratégique.
- La 5^e partie traite du suivi, de l'établissement des rapports et de l'examen relatifs à la mise en œuvre du Plan d'action.

Le Plan d'action stratégique 2022-2026 repose sur une version préliminaire préparée par deux consultants et un groupe de travail composé de représentants désignés par les pays membres producteurs et consommateurs ainsi que par le Groupe consultatif sur le commerce et le Groupe consultatif de la société civile. Le Conseil international des bois tropicaux a minutieusement examiné cette première version avant de l'adopter lors de sa 57^e session, qui s'est conclue au début de décembre 2021. Je remercie toutes celles et tous ceux qui ont participé à cet excellent travail. Je suis persuadée que ce Plan d'action permettra à l'OIBT d'accompagner les efforts que ses membres déploient en faveur de la conservation et du développement durable, face aux menaces planétaires devenues urgentes.

Sheam Satkuru

Directrice exécutive de l'OIBT

Juin 2022

Acronymes

AIBT	Accord international sur les bois tropicaux
CITES	Convention sur le commerce international des espèces sauvages de faune et de flore menacées d'extinction
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FNUF	Forum des Nations Unies sur les forêts
GCSC	Groupe consultatif de la société civile
GDF	gestion durable des forêts
MoU	protocole d'accord
OIBT	Organisation internationale des bois tropicaux
PCF	Partenariat de collaboration sur les forêts
PTB	Programme de travail biennal
TAG	Groupe consultatif sur le commerce
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
\$EU	dollar(s) des États-Unis

1 Introduction



Le Plan d'action stratégique de l'OIBT 2022-2026 a pour objet d'orienter les travaux que mène l'OIBT en matière de politique et de projets, mais aussi de déterminer les priorités permettant de remplir les deux objectifs de l'Organisation (encadré 1) au cours des cinq prochaines années à l'horizon 2026 (voir l'annexe 1)¹. Le Plan d'action fournit également aux membres et partenaires de l'OIBT ainsi qu'à ses parties prenantes un référentiel, et il communique les priorités de l'OIBT auprès de la communauté internationale au sens large.

Encadré 1: Objectifs primordiaux de l'OIBT

Les deux objectifs primordiaux de l'OIBT, énoncés à l'article premier de l'Accord international de 2006 sur les bois tropicaux (AIBT de 2006) sont de promouvoir:

- 1) l'expansion et la diversification du commerce international des bois tropicaux issus de forêts faisant l'objet d'une gestion durable et d'une exploitation dans le respect de la légalité; et
- 2) la gestion durable des forêts tropicales productrices de bois.

À l'article premier de l'AIBT de 2006 (annexe 1) sont également précisés 19 moyens d'atteindre les objectifs fixés.

Dans la poursuite de ses deux objectifs, l'OIBT soutient la conception et la mission communes énoncées dans le Plan stratégique des Nations Unies sur les forêts 2017-2030 (encadré 2), et elle s'engage à contribuer aux six Objectifs mondiaux relatifs aux forêts qui y figurent (encadré 3)². L'OIBT, en accord avec son mandat, s'est également engagée à promouvoir les Objectifs de développement durable (ODD) contenus dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, et plus particulièrement l'ODD 15 « Vie terrestre », ainsi que les objectifs de l'Accord de Paris liés aux forêts, le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes 2021-2030.

¹ L'AIBT de 2006 est consultable sur: www.itto.int/fr/council_committees/itta. Le Plan d'action stratégique de l'OIBT 2022-2026 supplante le Plan d'action stratégique 2013-2018 (prorogé jusqu'en 2021).

² Le Plan stratégique des Nations Unies sur les forêts 2017-2030 a été adopté en 2017 par l'Assemblée générale des Nations Unies (qui comprend l'ensemble des membres de l'OIBT). Le FNUF est chargé du suivi et de l'examen de sa mise en œuvre. Consulter: www.un.org/esa/forests/documents/un-strategic-plan-for-forests-2030/index.html

Encadré 2: Conception et mission communes des Nations Unies, telles que figurant dans le Plan stratégique des Nations Unies pour les forêts 2017-2030

Conception: Un monde dans lequel tous les types de forêts et d'arbres en général sont gérés de manière durable, contribuent au développement durable et offrent des avantages économiques, sociaux, environnementaux et culturels pour les générations présentes et futures.

Mission: Promouvoir la gestion durable des forêts et faire en sorte que les forêts et les arbres en général contribuent au Programme de développement durable à l'horizon 2030, notamment grâce au renforcement de la coopération, de la coordination, de la cohérence et des synergies, ainsi que de l'engagement et de l'action politiques à tous les niveaux.

Les forêts tropicales sont cruciales pour le bien-être humain

Les forêts sont essentielles à la vie sur la Terre. Elles couvrent 31 pour cent de la surface terrestre de la planète³ et comptent parmi les écosystèmes terrestres les plus productifs de la planète. On estime que 1,6 milliard d'habitants dépendent des forêts pour leur subsistance (par ex., alimentation, combustible, fourrage et abri), leurs moyens d'existence, l'emploi et une source de revenus⁴.

Encadré 3: Objectifs adoptés par l'Assemblée générale des Nations Unies en lien avec les forêts

Objectif de développement durable 15: Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité.

Six Objectifs mondiaux relatifs aux forêts à réaliser à l'horizon 2030:

1. Mettre fin à la réduction du couvert forestier dans le monde en pratiquant une gestion forestière durable, notamment grâce à la protection des forêts, à leur régénération, au boisement et au reboisement, et à des efforts accrus en vue de prévenir la dégradation des forêts et de contribuer aux efforts mondiaux de lutte contre les changements climatiques.
2. Renforcer les avantages économiques, sociaux et écologiques dérivés des forêts, y compris en améliorant les moyens de subsistance des populations tributaires des forêts.
3. Accroître sensiblement la superficie des forêts protégées dans le monde et celle des forêts gérées de façon durable et accroître la proportion des produits forestiers provenant de forêts en gestion durable.
4. Mobiliser des ressources financières sensiblement plus importantes, y compris nouvelles et additionnelles de toutes provenances, en vue de la mise en œuvre d'une gestion durable des forêts et du renforcement de la coopération et des partenariats scientifiques, et technologiques.
5. Promouvoir des cadres de gouvernance afin de réaliser la gestion forestière durable, notamment à l'aide de l'instrument des Nations Unies sur les forêts, et renforcer la contribution des forêts au Programme de développement durable à l'horizon 2030.
6. Renforcer la coopération, la coordination, la cohérence et les synergies à tous les niveaux en ce qui concerne les questions touchant aux forêts, notamment dans le système des Nations Unies et entre les organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, ainsi qu'entre les différents secteurs et les parties prenantes concernées.

³ FAO (2020). *Évaluation des ressources forestières mondiales 2020*. Rome.

⁴ Nations Unies (non daté). *Forests for people fact sheet*. Consultable sur: https://www.un.org/esa/forests/wp-content/uploads/bsk-pdf-manager/83_FACT_SHEET_FORESTSANDPEOPLE.PDF

Les forêts tropicales couvrent 1,84 milliard d'hectares, ce qui représente 45 pour cent de l'ensemble des forêts⁵, et procurent aux populations une vaste gamme de biens et services écosystémiques. L'exploitation et la transformation durables du bois tropical, et autres produits forestiers, constituent une pierre angulaire du secteur forestier tropical. Le commerce international de ces produits approvisionne des consommateurs résidentiels et commerciaux dans le monde entier, contribue aux économies locales et nationales, et valorise les forêts tropicales, ce qui est un facteur capital pour réduire la conversion des forêts à l'agriculture et autres utilisations des terres.

Lorsqu'elles font l'objet d'une gestion durable, les forêts tropicales constituent des écosystèmes sains, productifs et renouvelables qui procurent des services écosystémiques vitaux. Par exemple, elles conservent les sols et l'eau, régulent le climat, accueillent de la biodiversité, filtrent l'air que nous respirons, préviennent la dégradation des terres et la désertification, et réduisent le risque d'inondations, de glissements de terrain, de sécheresses et autres catastrophes.

La pandémie de Covid-19 a mis en lumière la valeur des forêts, lesquelles servent de filet de sécurité pour satisfaire les besoins humains élémentaires lors de perturbations économiques de grande ampleur, et de refuge lors des arrêts de confinement. En agissant comme des tampons naturels contre les zoonoses, les forêts peuvent aider à réduire le risque de pandémies futures⁶.

Encadré 4: Les forêts en chiffres (2020)

- Les forêts recouvrent près d'un tiers de la surface de la Terre (4,1 milliards d'hectares).
- 93 pour cent des forêts mondiales se sont régénérées naturellement tandis que 7 pour cent ont été plantées.
- Les forêts tropicales représentent 45 pour cent de l'ensemble des forêts: 22 pour cent se situent en Amérique latine, 16 pour cent en Afrique et 7 pour cent en Asie du Sud et du Sud-Est⁷.



⁵ FAO (2020). *Évaluation des ressources forestières mondiales 2020*. Rome.

⁶ Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, Secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts (2021). *The Global Forest Goals Report 2021*.

⁷ FAO (2020). *Évaluation des ressources forestières mondiales 2020*. Rome.

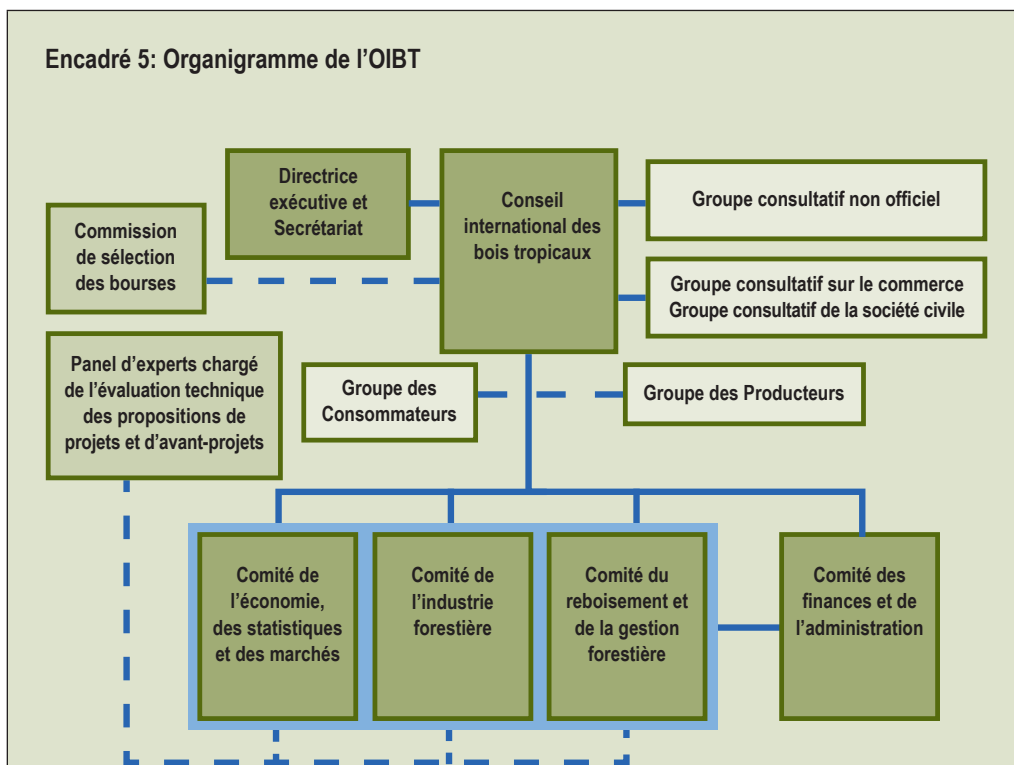
L'OIBT: la seule organisation internationale exclusivement dédiée aux forêts tropicales

L'OIBT est une organisation internationale régie par un traité, dont le siège se trouve à Yokohama, au Japon. Elle a été créée par l'AIBT de 1983 afin de réunir les gouvernements pour qu'ils examinent de concert les questions auxquelles sont confrontés le secteur forestier tropical et le commerce international associé, et notamment l'importance cruciale de la base de ressource des forêts tropicales. L'AIBT de 1983 a été remplacé par l'AIBT de 1994, à son tour supplanté par l'AIBT de 2006.

L'OIBT est la seule organisation intergouvernementale exclusivement dédiée à la gestion durable des forêts tropicales et au commerce des bois et produits dérivés tropicaux obtenus suivant des pratiques durables et dans le respect de la légalité. L'Organisation comprend deux catégories de membres, les producteurs et les consommateurs (voir l'annexe 2), offrant ainsi une enceinte et un cadre uniques pour la négociation, la concertation, la coopération internationale et l'élaboration de politiques en lien avec ses objectifs.

L'OIBT offre un cadre unique pour la concertation, la coopération internationale et l'élaboration de politiques au sein de ses 74 membres qui représentent 80 pour cent des forêts tropicales dans le monde et 90 pour cent du commerce international des bois et produits dérivés tropicaux.

L'OIBT est dirigée par le Conseil international des bois tropicaux, qui est ouvert à l'ensemble des membres et se réunit chaque année. Le Conseil est appuyé par quatre Comités subsidiaires permanents, un Secrétariat hautement expérimenté et diversifié sur le plan des compétences professionnelles, ainsi que plusieurs groupes consultatifs et groupes d'experts (encadré 5).



L'OIBT mène des travaux de politique et de projets suivant une approche intégrée, avec le concours de contributions financières volontaires de donateurs, des contributions en nature de membres non-donateurs et les quotes-parts de contribution de l'ensemble de ses membres⁸.

L'OIBT a été, au début des années 90, le précurseur du concept de la gestion durable des forêts (GDF) et a ouvert la voie à l'élaboration et à l'application des critères et indicateurs de la GDF. L'Organisation a par ailleurs formulé un ensemble complet de lignes directrices convenues au niveau international afin d'accompagner la gestion durable des forêts naturelles tropicales, de la restauration des paysages forestiers jusqu'à la conservation de la biodiversité dans les forêts de production.

Depuis son entrée en activité en 1987, l'OIBT a financé plus de 1 200 projets, avant-projets et activités dont le montant excède 430 millions \$EU. Dans leur majorité, il s'agit de projets de terrain qui ont aidé à mettre en pratique les politiques et lignes directrices de l'OIBT, et à renforcer les capacités dans ses pays membres tropicaux. Nombre de projets ont ainsi été source de multiples retombées, notamment sur le plan de l'atténuation du changement climatique, de la conservation de la biodiversité, de la fourniture de services écosystémiques, de la réduction des risques de catastrophes et du développement des communautés.

Depuis l'entrée en activité de l'OIBT en 1987, l'Organisation a financé plus de 1 200 projets, avant-projets et activités dont le montant excède 430 millions \$EU.

Le Programme de bourses de l'OIBT favorise depuis 1989 le développement des ressources humaines chez ses pays membres. En 2020, des bourses, dont le montant total s'élevait à 8 millions \$EU, ont permis à plus de 1 400 hommes et femmes, jeunes ou en milieu de carrière originaires de 50 pays, de renforcer leur expertise professionnelle dans le domaine de la foresterie tropicale et disciplines connexes, et aussi de mettre leurs compétences ainsi enrichies au service des pouvoirs publics, du monde universitaire, du secteur privé et de la société civile.

À travers son bimensuel *Tropical Timber Market Report* (rapport sur le marché des bois tropicaux), sa revue trimestrielle *Actualités des Forêts Tropicales* (TFU) et ses Discussions annuelles sur le marché, l'OIBT est la principale source pour suivre l'information en temps réel, ainsi que les statistiques et les tendances se rapportant à l'économie mondiale des bois tropicaux et à la base de ressource des forêts tropicales. La *Revue biennale de l'OIBT et évaluation de la situation mondiale des bois* rassemble les statistiques les plus à jour et les plus fiables dont on dispose sur la production mondiale de bois et le commerce associé, en mettant plus particulièrement l'accent sur le monde tropical.

Les partenariats de l'OIBT démultiplient les avantages durables

L'OIBT travaille en étroite collaboration avec une grande diversité d'organisations intergouvernementales, non gouvernementales et du secteur privé au niveau national, régional et mondial afin de promouvoir ses objectifs et de démultiplier les effets de synergie entre les secteurs.

- L'OIBT bénéficie de l'appui du Groupe consultatif sur le commerce (TAG) à composition non limitée et du Groupe consultatif de la société civile (GCSC), qui lui apportent des conseils et formulent des préconisations (y compris sur l'élaboration du présent Plan d'action stratégique), ce sur la base de l'expertise et des perspectives qui leur sont propres, comme suit:
 - Les contributions du TAG sont axées sur l'accès au marché, ainsi que sur des questions relevant de l'offre et de la demande en bois tropicaux. Le TAG organise par ailleurs les Discussions annuelles de l'OIBT sur le marché qui abordent des thèmes se rapportant au commerce des bois tropicaux.
 - Les contributions du GCSC sont axées sur la conservation, les communautés autochtones et locales, ainsi que l'amélioration des moyens d'existence des femmes, y compris par leur participation à la mise en œuvre de projets que finance l'OIBT.

⁸ Au nombre des donateurs actuels de l'OIBT figurent le Japon, l'Union européenne, les États-Unis d'Amérique, l'Allemagne, la République de Corée, la Chine, les Pays-Bas et la Suède.

L'OIBT est membre du Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF), qui a été créé en 2001 en appui au Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF)⁹, et que préside l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Aujourd'hui, le PCF se compose de représentants de 15 organisations internationales qui se sont engagées à améliorer la cohérence et les synergies entre ses membres dans le but de favoriser la gestion durable des forêts, tous types confondus, et de renforcer l'engagement politique au long cours à cette fin¹⁰.

L'OIBT et la FAO dirigent conjointement l'Initiative commune du PCF intitulée «Du bois durable pour un monde durable»¹¹, qui vise à renforcer les chaînes de valeur durables du bois, à améliorer, de la production à la consommation, leurs retombées d'ordre social, économique et environnemental, et à accroître l'offre en produits à faibles émissions de carbone au profit d'une planète résiliente au changement climatique.

L'OIBT et la Convention sur le commerce international d'espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) sont des partenaires et collaborateurs de longue date dans le cadre du Programme OIBT-CITES, lequel aide à faire en sorte que le commerce international des espèces ligneuses inscrites à la CITES soit compatible avec leur gestion durable et leur conservation.

Entamée de longue date, l'Initiative OIBT-CDB de collaboration en faveur de la biodiversité des forêts tropicales a été récemment reconduite jusqu'à la fin de 2025. Elle a pour objet de renforcer la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité dans les forêts tropicales et de traiter les principaux facteurs de l'appauvrissement de la biodiversité qui résulte de la déforestation et de la dégradation des forêts.

L'OIBT et l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) ont fait équipe pour élaborer les *Directives OIBT-UICN pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité dans les forêts tropicales productrices de bois*.

Chaque année, l'OIBT collabore avec Eurostat, la FAO et la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU) aux fins de recueillir, par le biais du Questionnaire commun sur le secteur forestier, les plus récentes informations sur la production mondiale de bois et le commerce associé. Des mises à jour en sont publiées chaque année sur le site web de l'OIBT.

L'OIBT est en discussions avec le Secrétariat du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) concernant la manière dont l'OIBT peut aider à promouvoir le Programme à impact du FEM sur la gestion durable des forêts ainsi que le volet relatif à la déforestation tropicale du Programme à impact sur les systèmes alimentaires, l'utilisation et la restauration des terres du FEM, ce dans le cadre du huitième cycle de reconstitution des fonds du FEM 2022-2026.

L'OIBT a coparrainé un certain nombre d'activités en collaboration avec des organisations et processus d'échelon régional, dont l'Organisation du traité de coopération amazonienne, le Partenariat pour les forêts du bassin du Congo, le Réseau Asie-Pacifique pour la gestion durable et la réhabilitation des forêts et *Forest Europe*.

⁹ Le Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF) a été créé par l'Assemblée générale des Nations unies en 2000 au titre d'organe subsidiaire du Conseil économique et social des Nations Unies basé à New York. Consulter: www.un.org/esa/forests/index.html

¹⁰ www.cpfweb.org

¹¹ www.fao.org/forestry/sustainable-wood

2 Tendances et défis dans le secteur forestier tropical



Les menaces sur les forêts perdurent

La déforestation et la dégradation des forêts se poursuivent à un rythme alarmant. Entre 2015 et 2020, le monde a perdu une superficie forestière estimée à 10 millions d'hectares par an (une surface égale à celle de la République de Corée), un chiffre qui représente une petite diminution seulement par rapport aux 12 millions d'hectares qui ont disparu chaque année entre 2010 et 2015¹². Dans leur majeure partie, cette déforestation et cette dégradation sont intervenues dans les régions tropicales et résultent de plusieurs causes sous-jacentes :

- Les principaux facteurs de la déforestation tropicale demeurent les activités de développement et les politiques qui favorisent des utilisations concurrentes des terres offrant des retours financiers plus élevés et plus rapides telles que agriculture, énergie et exploitation minière, et infrastructures de transport. Les subventions mondiales aux produits agricoles (tels que le boeuf, l'huile de palme et le soja), qui ont été estimées à plus de 200 milliards \$EU par an, sont à l'origine de la moitié du recul de la forêt depuis 2001¹³.
- La conversion des forêts en plantations agricoles et à d'autres utilisations des terres est facilitée par le fait que le marché, les politiques publiques et les systèmes nationaux de comptabilité ne reflètent pas la pleine valeur des services écosystémiques forestiers (par ex., sol, eau, carbone et biodiversité) et autres avantages non commerciaux (par ex., spirituel, culturel, pollinisation et assurance contre de futurs risques). La contribution notable de l'économie forestière non officielle aux moyens d'existence locaux dans nombre de pays n'est pas non plus, en grande partie, prise en compte.
- Les forêts tropicales naturelles demeurent menacées par l'exploitation forestière à caractère non durable et illicite, la collecte de bois de feu, le morcellement et les perturbations de type insectes, maladies, épisodes météorologiques graves et incendies de végétation, qui ont tous des effets sur la santé de la forêt et sa vitalité. C'est ainsi qu'en 2015, par exemple, environ 98 millions d'hectares de forêt ont été touchés par des incendies, principalement en Afrique et en Amérique du Sud où des feux ont brûlé 4 pour cent de la surface forestière totale¹⁴.
- L'escalade des effets du changement climatique et de la crise de la biodiversité à l'échelle planétaire faisant qu'un million d'espèces soient en danger d'extinction¹⁵—a aussi de graves implications de long terme pour les écosystèmes forestiers tropicaux et le commerce connexe du bois et autres produits forestiers.

¹² FAO (2020). *Évaluation des ressources forestières mondiales 2020*. Rome.

¹³ www.cpfweb.org/47013-0cdceb8e3687f9ec4f5ae61576d77a9d8.pdf

¹⁴ FAO (2020). *Évaluation des ressources forestières mondiales 2020*. Rome.

¹⁵ Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services (2019). *Global assessment report 2019*.

Les entreprises forestières et le commerce international créent de la valeur pour les forêts tropicales et sont en mesure de sensiblement contribuer à la mise en place d'économies et de moyens d'existence durables. Toutefois, il apparaît que la part occupée par les bois tropicaux sur les principaux marchés d'importation ait souffert de leur image défavorable au plan environnemental et de leur remplacement par des bois d'origine locale ou des matériaux non renouvelables (par ex., plastiques, lamellés hors bois, béton et métaux). Cela indique que certains marchés de consommateurs négligent souvent les avantages notables qu'offrent les bois tropicaux, dans le sens où ils constituent une ressource renouvelable et respectueuse de l'environnement, particulièrement en période de récession.

Alors que la population mondiale est projetée atteindre 9,7 milliards d'habitants d'ici à 2050¹⁶, la rivalité foncière risque probablement de s'intensifier, ce qui menacera d'autant les biens et services écosystémiques vitaux que procurent les forêts tropicales naturelles lorsqu'elles sont gérées suivant des pratiques durables.

Le rapide essor démographique, ainsi que la hausse du revenu par habitant, entraîne également une accélération de la demande mondiale en produits forestiers et exerce une pression sur les forêts naturelles. Le rôle des plantations à croissance rapide va donc prendre une importance grandissante s'agissant de satisfaire la demande future en fibres ligneuses.

Conséquences de la Covid-19 et perspectives de redressement

La survenue rapide, au début de 2020, de la pandémie de Covid-19, qui a donné lieu à une contraction des économies à travers le monde et à l'instauration par les pouvoirs publics de mesures de confinement, a exacerbé certaines des tendances susmentionnées. Dans nombre de pays, il en est résulté des conséquences néfastes sur le secteur des forêts tropicales tant sur le plan économique, que social ou environnemental. On citera par exemple:

- Les fermetures d'usines et de scieries, la réduction marquée des ventes, la chute des prix, les perturbations du transport maritime/l'envolée des tarifs du fret, les chaînes d'approvisionnement perturbées et la suspension des investissements de capitaux ont entraîné un chômage élevé et l'effondrement de nombreuses petites et moyennes entreprises forestières.
- L'exode urbain significatif vers les régions forestières rurales a exercé une pression accrue sur les ressources forestières lorsque les populations ont cherché à échapper à la pandémie et à trouver d'autres moyens de subsistance (par ex., nourriture, combustible et abri).
- L'augmentation des cas d'exploitation forestière illicite, de braconnage, d'agriculture sur brûlis et d'incursions dans des forêts protégées et sur des terres forestières autochtones a souvent échappé au contrôle en raison de la présence réduite des pouvoirs publics et de l'affaiblissement du suivi et de l'application de la loi¹⁷.

Le redressement après les perturbations et les conséquences de la pandémie de Covid-19 sans précédent pourraient être, au cours des prochaines années, une source de préoccupation pour nombre de secteurs de l'économie mondiale, y compris pour le secteur forestier. Par exemple:

- L'apparition dans nombre de pays de variants du virus de la Covid-19 entraîne de nouveaux confinements, ce qui retarde la reprise de l'activité économique dans le secteur forestier et prolonge les conséquences sur les communautés et populations tributaires des forêts, et sur la santé de la forêt.
- Lorsque les restrictions sur la circulation des biens et des personnes seront assouplies, les forêts tropicales pourraient être plus à risque que jamais. En effet, les initiatives de relance de l'économie intérieure destinées à accélérer la reprise annulent ou affaiblissent dans certains cas l'application des lois et réglementations forestières au profit des plantations agricoles industrielles et de l'exploitation minière¹⁸.

¹⁶ Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, Division de la population (2019). *World population prospects 2019: highlights* (ST/ESA/SER.A/423).

¹⁷ Réunion du Groupe d'experts du FNUF (janvier 2021). Consulter: www.un.org/esa/forests/wp-content/uploads/2020/12/CoChairs-Summary-EGM-covid19-impact-280121.pdf

¹⁸ Réunion du Groupe d'experts du FNUF (janvier 2021). Consulter: www.un.org/esa/forests/wp-content/uploads/2020/12/CoChairs-Summary-EGM-covid19-impact-280121.pdf

- La modélisation de l'OIBT indique que la production mondiale de bois pourrait ne pas renouer avec ses niveaux d'avant la crise avant 2026¹⁹. Eu égard à la production de bois tropical, les perspectives sont moins claires et pourraient sensiblement varier d'une région et d'un pays à l'autre en fonction des circonstances qui prévalent au niveau national et de la structure de l'économie des bois tropicaux.
- Dans l'ère post Covid-19, les producteurs et les transformateurs de bois tropicaux pourraient devoir davantage dépendre de leur marché intérieur pour rester en activité, ce qui pourrait fondamentalement modifier les chaînes d'approvisionnement et de valeur, mais aussi accélérer la déforestation et la dégradation des forêts.
- Bien qu'elle importe toujours, la valeur de disposer d'informations opportunes sur les marchés des bois tropicaux est d'autant plus critique lorsque les perturbations des conditions du marché et des chaînes d'approvisionnement perdurent en raison de la pandémie. Les participants au marché (producteurs et consommateurs) reconnaissent dépendre plus que jamais du Service d'information de l'OIBT sur le marché (le MIS) pour comprendre la volatilité du marché qui résulte de la Covid-19 et y répondre.
- Les conséquences de la Covid-19 demeurent floues sur le moyen à long terme. Néanmoins, la voie à suivre passera indubitablement par des initiatives prises aux niveaux national, régional et international, et par des investissements qui reconnaissent les contributions économiques, sociales et environnementales qu'offrent les forêts tropicales et les entreprises forestières pour assurer la reprise après la pandémie.

Une reprise résiliente après la pandémie de Covid-19, de même que les réponses apportées aux crises du changement climatique et de la biodiversité, doivent être enracinées dans les forêts du monde.

—*The Global Forest Goals Report 2021*
(Rapport sur les Objectifs mondiaux relatifs aux forêts 2021)

¹⁹ Held, C., Meier-Landsberg, E. & Alonso, V. (2021). *Bois tropicaux 2050: Une analyse de l'offre et de la demande futures en bois tropicaux et de leurs contributions à une économie durable*. Série technique de l'OIBT n° 49. OIBT, Yokohama, Japon.

3 Priorités stratégiques, stratégies transversales et cibles



Les travaux que l'OIBT mènera au cours des cinq prochaines années seront guidés par **quatre priorités stratégiques, quatre stratégies transversales et 38 cibles associées** devant être concrétisées ou atteintes d'ici à 2026 afin de promouvoir les objectifs de l'OIBT, ce en prenant en compte les tendances mondiales pertinentes en matière de forêts.

Le tableau 1 énonce les priorités stratégiques et stratégies transversales de l'OIBT, et il indique leur pertinence avec l'AIBT de 2006, les Objectifs mondiaux relatifs aux forêts et les Objectifs de développement durable. Les tableaux 2 et 3 énoncent les cibles à atteindre pour chacune des priorités stratégiques et stratégies transversales. Les cibles constituent ainsi les résultats de l'OIBT escomptés à l'horizon 2026. Compte tenu de la nature intégrée des objectifs de l'OIBT, il existe des synergies entre les priorités stratégiques et stratégies transversales quinquennales de même qu'en leur sein, ainsi qu'au sein de leurs cibles. Une cible donnée pourra ainsi contribuer à plus d'une priorité stratégique et stratégie transversale.

Tableau 1: Priorités stratégiques et stratégies transversales de l'OIBT pour la période 2022-2026

Priorité stratégique	Pertinence avec les:		
	Articles de l'AIBT de 2006	Objectifs mondiaux relatifs aux forêts	Objectifs de développement durable
1. Gouvernance et investissement— Favoriser la bonne gouvernance et les cadres des politiques en vue de renforcer le financement de la gestion durable des forêts tropicales, des chaînes d'approvisionnement légales et durables de produits forestiers et du commerce connexe ainsi que les investissements y afférents	1.a, 1.c, 1.i, 1.k, 1.n	1, 3, 4, 5	15, 16, 17
2. Économies et commerce des bois tropicaux— Augmenter la contribution du secteur forestier tropical aux économies nationales et locales et aux moyens d'existence résilients, y compris par la transformation accrue et le commerce des bois tropicaux et autres produits et services forestiers	1.a, 1.c, 1.i, 1.k	2	8, 15
3. Résilience, restauration et conservation— Freiner le déboisement et la dégradation des forêts dans le monde tropical, renforcer la restauration des paysages forestiers et la résilience des écosystèmes forestiers au changement climatique, et conserver la biodiversité des forêts et leurs services écosystémiques	1.a, 1.c, 1.i, 1.j, 1.k, 1.m, 1.q	1, 2, 3, 5, 6	13, 15
4. Statistiques et information— Améliorer la qualité, la disponibilité et l'actualité des informations sur les marchés des produits forestiers tropicaux, les chaînes d'approvisionnement et le commerce international, y compris sur les défis et opportunités liées à l'accès au marché, à son expansion et à sa diversification	1.a, 1.b, 1.c, 1.e, 1.h, 1.k, 1.l, 1.o, 27, 28	4, 6	15
Stratégie transversale			
1. Aider à renforcer les capacités des pays membres dans l'optique de l'exécution du Plan d'action stratégique 2022-2026	1.a, 1.c, 1.d, 1.g, 1.q, 1.r		4, 15
2. Renforcer l'efficacité opérationnelle de l'OIBT	Tous les articles	6	15
3. Favoriser l'intégration du secteur forestier tropical dans les plans, mesures et investissements liés au redressement post Covid-19	1.a, 1.c, 1.s	5	
4. Favoriser l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes	1.a, 1.c		5, 15

Tableau 2: Cibles à atteindre à l'horizon 2026 par priorité stratégique

Priorité stratégique	Cibles
1. Gouvernance et investissement	<ol style="list-style-type: none"> 1) Élaborer une stratégie/feuille de route permettant de répondre aux exigences du FEM et du Fonds vert pour le climat en vue d'être accréditée comme organisme partenaire et, dans l'intérim, rechercher une participation effective aux mécanismes d'engagement pluripartites du FEM et du Fonds vert pour le climat 2) Mobiliser des financements à travers des partenariats et des synergies renforcés au niveau international 3) Concevoir et favoriser les outils et approches destinés à effectuer un suivi de la transparence et de la traçabilité des chaînes d'approvisionnement en produits ligneux tropicaux, et à les accroître 4) Favoriser le rôle de premier plan de l'OIBT comme plateforme de dialogue et de coopération sur les chaînes d'approvisionnement légales et durables 5) Encourager les actions destinées à lutter contre le commerce illicite des essences tropicales à bois d'œuvre et renforcer la collaboration avec la CITES à cette fin 6) Explorer les opportunités/contraintes se rapportant à l'investissement dans les industries et technologies de transformation des bois tropicaux
2. Économies et commerce des bois tropicaux	<ol style="list-style-type: none"> 7) Analyser les effets qu'ont la production et le commerce de bois d'origine locale dans les pays producteurs sur la GDF et favoriser la production locale durable de bois et les chaînes d'approvisionnement connexes 8) Créer un groupe de travail de l'OIBT, incluant le TAG et le GCSC, qui sera chargé d'examiner les questions relevant du marché et du commerce, la résilience du secteur des bois tropicaux, et les moyens d'accroître la demande mondiale en bois tropicaux produits en mode durable 9) Développer et favoriser la gestion des forêts par les communautés autochtones et locales ainsi que des modèles d'activité pour les petites et moyennes entreprises, y compris des chaînes d'approvisionnement légales et durables 10) Explorer les opportunités de création de valeur durable dans les pays producteurs 11) Évaluer le rôle des plantations et des régimes agroforestiers tropicaux dans les économies locales et nationales, et recenser dans les pays producteurs les opportunités de remettre en état des terres dégradées pour ces utilisations
3. Résilience, restauration et conservation	<ol style="list-style-type: none"> 12) Articuler et promouvoir le rôle de l'OIBT dans la réduction de la déforestation et de la dégradation des forêts dans le monde tropical, et dans sa contribution à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à ses effets ainsi qu'à la restauration des paysages forestiers 13) Favoriser les interactions positives entre les secteurs forestier et agricole et autres secteurs en vue de réduire la déforestation illicite, y compris dans le cadre de politiques d'utilisation des terres et de planification des paysages 14) Analyser et favoriser les approches reposant sur la gestion intégrée des paysages forestiers dans le contexte de l'évolution du climat 15) Chercher à établir un protocole d'accord avec la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques en vue de favoriser la collaboration et les synergies, notamment en ce qui concerne la restauration des forêts et l'intégration de la GDF dans les stratégies d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ses effets 16) Affiner, selon que de besoin, le protocole d'accord avec la Convention sur la diversité biologique afin d'y refléter le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 17) Proroger ou renouveler le protocole d'accord avec la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification jusqu'à la fin de 2026 18) Favoriser l'emploi des <i>Lignes directrices de l'OIBT pour la restauration des paysages forestiers en milieu tropical</i> (2020) et actualiser selon que de besoin les <i>Directives OIBT/UICN pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité dans les forêts tropicales productrices de bois</i> (2009)
4. Statistiques et information	<ol style="list-style-type: none"> 19) Exploiter de manière stratégique les bases de données de l'OIBT sur le commerce et le marché afin d'éclairer les discussions sur les chaînes d'approvisionnement légales et durables dans les enceintes internationales et au sein du PCF 20) Préparer, sur la base des Critères et indicateurs OIBT de la GDF, un rapport actualisé sur la situation de la GDF en milieu tropical («GDF Tropiques») 21) Mettre à niveau les bases de données de l'OIBT sur les projets et activités, en tenant compte de la base de données en cours de création dans le cadre de la mise en œuvre pilote du cycle des projets rationalisé

Tableau 3: Cibles à atteindre à l'horizon 2026 par stratégie transversale

Stratégie transversale	Cibles
1. Renforcement des capacités dans les pays membres	22) Amplifier les meilleures pratiques, outils, applications scientifiques/de recherche et l'innovation 23) Renforcer la formation, l'éducation et la vulgarisation, y compris dans le cadre du Programme de bourses de l'OIBT, des ateliers régionaux/infrarégionaux, et du développement et de la diffusion de matériaux et programmes ciblés 24) Parachever et mettre en œuvre la stratégie de gestion des connaissances de l'OIBT et les lignes directrices afférentes 25) Appuyer les initiatives destinées à encourager la coordination transectorielle aux niveaux national et local
2. Efficacité opérationnelle de l'OIBT	26) Adopter et mettre en pratique une nouvelle architecture financière de l'OIBT pour y inclure une stratégie de levée de fonds de l'OIBT et un cycle des projets de l'OIBT rationalisé centrés sur les Axes programmatiques, ce en fonction des résultats de la phase pilote 27) Réviser/actualiser en conséquence les manuels de l'OIBT relatifs aux projets afin d'y refléter le nouveau cycle des projets 28) Adopter et mettre en œuvre une stratégie de communication et de sensibilisation qui mette en exergue les contributions de l'OIBT aux objectifs et engagements mondiaux en matière de forêts 29) Renforcer les partenariats avec le TAG et le GCSC, y compris avec les Peuples autochtones et les communautés locales, ainsi que les organisations internationales pertinentes 30) Renforcer l'efficacité et la viabilité du Compte administratif à financer les activités et opérations essentielles
3. Intégration du secteur forestier tropical au redressement post Covid-19	31) Évaluer, en tirant parti des rapports existants, les conséquences économiques, sociales et environnementales de la Covid-19 sur le secteur forestier tropical et le commerce connexe 32) Recenser les défis et opportunités que présente le redressement post Covid-19, y compris dans le cadre des Discussions annuelles sur le marché et de la <i>Revue biennale et évaluation de la situation mondiale des bois</i> 33) Favoriser les investissements liés au redressement post Covid-19 dans les entreprises forestières tropicales et dans les chaînes d'approvisionnement durables et résilientes 34) Favoriser les mécanismes qui mettent en avant la contribution de la GDF, des chaînes d'approvisionnement et du commerce à caractère légal et durable au redressement post Covid-19 de l'emploi et de l'économie 35) Travailler avec le PCF en vue de recenser les liens entre les forêts tropicales et la réduction du risque de futures pandémies 36) Faire connaître et diffuser auprès du plus grand nombre les conclusions et rapports sur ce qui précède afin de mettre en exergue le rôle joué par l'OIBT pour aider au redressement après la pandémie
4. Égalité entre les sexes et autonomisation des femmes	37) Renforcer/accélérer l'application et la mise en pratique des <i>Lignes directrices de l'OIBT sur l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes</i> , y compris dans le contexte des processus de l'OIBT relatifs au recueil de données et aux statistiques, et de celui du nouveau cycle des projets rationalisé qui est actuellement mis en œuvre à titre pilote 38) Mener une étude sur le rôle des femmes dans le secteur forestier tropical, y compris les industries forestières primaires, et sur la manière dont les disparités entre les sexes ont des répercussions sur la résilience des femmes dans ce secteur face aux défis du changement climatique

4 Cadre de mise en œuvre



Le Plan d'action stratégique 2022-2026 sera mis en œuvre à travers des activités de politique financées au titre des Programmes de travail biennaux (PTB) de l'OIBT et à travers les projets financés dans le cadre du cycle des projets de l'OIBT, ainsi que dans le cadre des actions menées aux niveaux national, régional et international par les membres, partenaires et parties prenantes. Les activités de politique et les projets seront essentiellement financés par les contributions volontaires préaffectées émanant de membres donateurs et exécutés de manière intégrée conformément à l'article 24.1 de l'AIBT de 2006.

Les perspectives de disposer de contributions volontaires pour mettre en œuvre le Plan d'action stratégique 2022-2026 ne sont actuellement pas claires. En vue d'attirer des ressources supplémentaires pour l'Organisation, l'OIBT met actuellement en œuvre à titre pilote une nouvelle architecture financière qui sera définitivement arrêtée en 2022-2023. La pandémie de Covid-19 qui se poursuit fait aussi planer une certaine incertitude sur l'OIBT et le secteur des forêts tropicales.

Le Conseil international des bois tropicaux, dans un délai d'une année suivant l'adoption du Plan d'action stratégique 2022-2026, devra fixer pour les contributions volontaires un objectif indicatif de fonds à mobiliser sur cinq ans en vue de mettre en œuvre les cibles énoncées dans les tableaux 2 et 3. Cet objectif indicatif sur cinq années devrait être fondé sur les coûts estimatifs nécessaires pour atteindre les cibles, et refléter ceux-ci, mais également prendre en compte les discussions portant sur une nouvelle stratégie de mobilisation de fonds indiquée à la suite de la cible 26. Les membres de l'OIBT qui sont en capacité de le faire sont exhortés à apporter des contributions volontaires pour soutenir l'objectif de financement sur cinq ans.

Tous les membres de l'OIBT sont exhortés à verser leur quote-part de contribution annuelle au Compte administratif de l'OIBT ainsi que tous arriérés, laquelle sert à financer le Secrétariat et les activités opérationnelles essentielles²⁰.

²⁰ Conformément à l'article 19 de l'AIBT de 2006, les membres de l'OIBT versent une quote-part de contribution annuelle au Compte administratif qui sert à couvrir les coûts du Secrétariat et autres opérations essentielles. Les coûts du Secrétariat sont également partagés à égalité entre les membres producteurs (50 pour cent) et les membres consommateurs (50 pour cent). Les coûts de fonctionnement essentiels sont couverts pour 80 pour cent par les Consommateurs et pour 20 pour cent par les Producteurs.

Programmes de travail biennaux

Les PTB de l'OIBT sont approuvés par le Conseil et sont axés sur des activités relevant des politiques dont les membres bénéficient au sens large. Ces activités sont en général conduites ou facilitées par le Secrétariat. Conformément à l'article 24.3 de l'AIBT de 2006, les cibles figurant dans les tableaux 2 et 3 constituent les activités prioritaires des cinq prochaines années. Ces activités seront essentiellement mises en œuvre dans le cadre du PTB 2023-2024 et du PTB 2025-2026 devant être respectivement adoptés par le Conseil en 2022 et en 2024. Les activités prioritaires initiales seront intégrées dans le PTB 2021-2022 en fonction des financements disponibles.

Ces PTB décriront les activités ciblées, y compris l'approche suivie pour les mettre en œuvre, les coûts estimatifs et autres détails, selon que de besoin. Certaines activités pourront être exécutées par phases ou inclure plus d'un élément.

Il est escompté que les activités ciblées figurant dans les PTB seront essentiellement financées par des contributions volontaires préaffectées émanant de membres donateurs, bien que cela n'exclut pas d'autres formes de financement volontaire. Certaines cibles d'ordre opérationnel, telles que celles liées à la communication et à la sensibilisation, ainsi qu'à la préparation et à la publication d'études, de statistiques, de lignes directrices et de manuels, pourront être en partie financées dans le cadre du budget essentiel de l'OIBT.

Le Conseil pourra inclure dans les PTB d'autres activités qui contribuent directement aux priorités stratégiques et stratégies transversales, et complètent les activités ciblées, en présumant que des financements supplémentaires soient disponibles. La pertinence de ces activités supplémentaires pour les priorités stratégiques, stratégies transversales et cibles sera clairement explicitée dans les PTB. Selon la nécessité, le Conseil pourra également ajouter des activités aux PTB afin de répondre à des questions nouvelles ou émergentes.

Financement des projets/du cycle des projets

L'article 20 de l'AIBT de 2006 a instauré le Compte subsidiaire des projets afin de faciliter les contributions volontaires préaffectées au financement de projets et d'activités approuvés. Conformément à l'article 25.1 de l'AIBT de 2006, les membres de l'OIBT et la Direction exécutive peuvent soumettre des propositions de projets à l'Organisation en vue d'examiner leur financement dans le cadre du cycle des projets de l'OIBT.

Suite à l'achèvement d'une phase pilote pluriannuelle, il est anticipé que le Conseil adopte, dans le cadre de la nouvelle architecture financière de l'OIBT, un cycle des projets rationalisé centré sur les quatre Axes programmatiques suivants:

- 1) Chaînes d'approvisionnement légales et durables pour les produits forestiers tropicaux
- 2) Conservation de la biodiversité et des services écosystémiques des forêts tropicales
- 3) Restauration des paysages forestiers tropicaux et moyens d'existence résilients
- 4) Questions émergentes et innovation.

La phase pilote comporte l'élaboration de notes conceptuelles de projet destinées à présenter des idées de projet se rapportant à un ou plusieurs Axes programmatiques en vue d'un potentiel financement par des donateurs et dans l'optique de formuler une proposition complète de projet. La pertinence d'une proposition avec l'article premier de l'AIBT de 2006 (voir l'annexe 1), les Objectifs mondiaux relatifs aux forêts et les Objectifs de développement durable sera également indiquée. Suite à l'adoption du Plan d'action stratégique 2022-2026, une note conceptuelle indiquera la contribution de la proposition aux priorités stratégiques et stratégies transversales énoncées au tableau 1. Les propositions de projets soumises après l'adoption de la nouvelle architecture financière de l'OIBT seront traitées dans le cadre du processus et des procédures du nouveau cycle des projets.

En accord avec les *Lignes directrices de l'OIBT sur l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes* (voir la 5^e partie)²¹, le nouveau cycle des projets intégrera et prendra systématiquement en compte les aspects sexospécifiques, qui seront traités à toutes les étapes du cycle des projets, depuis la note conceptuelle d'un projet jusqu'à la formulation, la mise en œuvre, le suivi, l'examen et l'évaluation du projet.

²¹ www.itto.int/fr/direct/topics/topics_pdf_download/topics_id=6107&no=1&disp=inline

En accord avec les *Lignes directrices de l'OIBT relatives à la gestion environnementale et sociale*²², une note conceptuelle relative à un projet de terrain inclura un filtrage environnemental et social initial afin de disposer d'une évaluation préliminaire des potentiels risques et des impacts, tant favorables que délétères. Un Questionnaire de filtrage environnemental et social dûment renseigné devra être joint à toute note conceptuelle de projet.

L'article 20 de l'AIBT de 2006 a instauré le Compte subsidiaire des Programmes thématiques afin de faciliter les contributions volontaires non préaffectées en faveur de projets et d'activités approuvés. Cinq programmes thématiques de l'OIBT ont été mis en place en 2009 et ont attiré des financements non préaffectés de projets d'un montant proche de 22 millions \$EU, y compris de la part de donateurs non traditionnels de l'OIBT. Toutefois, ces dernières années, la tendance à l'octroi de contributions volontaires non préaffectées aux organisations internationales, y compris l'OIBT, a été délaissée. Si le Conseil doit se montrer réceptif aux financements non préaffectés en appui au Plan d'action stratégique 2022-2026, il s'agira fondamentalement d'attirer, auprès de toutes les sources disponibles, des fonds pour des projets spécifiques en phase avec les Axes programmatiques.

Membres, partenaires et parties prenantes

Les membres de l'OIBT, ses partenaires et ses parties prenantes ont un rôle important à jouer, à titre individuel et collectif, s'agissant de contribuer à la mise en œuvre du Plan d'action stratégique 2022-2026.

À l'ordre du jour des sessions du Conseil sera inscrit un point invitant les membres à faire part des mesures qu'ils ont prises pour contribuer aux priorités stratégiques et aux stratégies transversales du Plan d'action stratégique. Ces mesures pourront inclure des politiques et actions nationales et locales, ainsi que des mesures prises au niveau bilatéral, régional et international.

Les partenaires de l'OIBT, dont le TAG, le GCSC ainsi que les partenaires internationaux et régionaux, seront également invités à faire part de leurs contributions à la mise en œuvre du Plan d'action stratégique 2022-2026 lors des sessions annuelles du Conseil. La Directrice exécutive facilitera la participation du TAG et du GCSC aux sessions du Conseil à cette fin, y compris celle de Peuples autochtones et de communautés locales.

L'ensemble des rapports et comptes rendus fournis par les membres et les partenaires portant sur les efforts qu'ils mènent en vue de contribuer aux priorités stratégiques et stratégies transversales seront rendus publics sur le site web de l'OIBT.

Dans son rôle de représentation de l'OIBT au sein du PCF, la Directrice exécutive favorisera les initiatives communes qui promeuvent les priorités stratégiques et les stratégies transversales présentant un intérêt pour les autres membres.

En leur qualité de membres des organes directeurs des organisations membres du PCF, ainsi que d'autres organisations internationales et organisations et processus de niveau régional liés aux forêts, les membres de l'OIBT sont encouragés à favoriser les priorités stratégiques et stratégies transversales par le truchement de ces organisations et processus, ce en ligne avec les mandats et priorités de ceux-ci. Les points focaux de l'OIBT sont également encouragés à se coordonner étroitement avec les points focaux des autres organisations membres du PCF, y compris ceux du FEM, du FNUF et des Conventions de Rio.

²² www.itto.int/fr/guidelines

5 Suivi, rapports et examen



Suivi et rapports

La Directrice exécutive rendra compte chaque année devant le Conseil de l'avancement de la mise en œuvre du Plan d'action stratégique 2022-2026, y compris sur son financement, ses réalisations et ses difficultés. La Directrice exécutive pourra également en rendre compte entre les sessions, à la demande du Conseil ou selon que de besoin, pour tenir les membres au courant de ses développements.

Les agences d'exécution des projets rendront compte deux fois par an au Secrétariat sur la situation des projets financés par le biais de l'OIBT. Le Secrétariat continuera de faire rapport annuellement au Comité compétent sur le financement des nouveaux projets, des projets en cours et des projets achevés. Les rapports sur les projets achevés comporteront une évaluation de leur efficacité à atteindre leurs objectifs.

En fonction des rapports d'activité présentés par la Directrice exécutive et les Comités, le Conseil pourra prendre les mesures qu'il jugera nécessaires pour faciliter et améliorer la mise en œuvre du Plan d'action stratégique 2022-2026.

Examen

Le Conseil examinera et évaluera en 2026 l'efficacité du Plan d'action stratégique 2022-2026. Cet examen devra évaluer dans quelle mesure les cibles indiquées dans la 3^e partie ont été atteintes ou concrétisées, en prenant en compte les tendances mondiales et régionales, en termes de valeur et de volume, concernant les produits ligneux tropicaux qui sont commercialisés au cours de la période du Plan d'action. Le Conseil devra fixer les paramètres et indicateurs de cet examen le plus tôt possible après l'adoption de la nouvelle architecture financière de l'OIBT. S'il le juge nécessaire, le Conseil pourra mener en 2024 un examen à mi-parcours.

Suite à son examen et évaluation en 2026, le Conseil pourra décider de proroger le Plan d'action stratégique 2022-2026 jusqu'à la fin de 2029 s'il opte pour une ultime prorogation de trois années de l'AIBT de 2006 (jusqu'en décembre 2029), moyennant des affinements ou modifications qui pourront être apportés selon la nécessité.

Annexe 1

Texte de l'article premier de l'AIBT de 2006

Article premier: Objectifs

Les objectifs de l'Accord international de 2006 sur les bois tropicaux (ci-après dénommé «le présent Accord») sont de promouvoir l'expansion et la diversification du commerce international des bois tropicaux issus de forêts faisant l'objet d'une gestion durable et d'une exploitation dans le respect de la légalité et de promouvoir la gestion durable des forêts tropicales productrices de bois en:

- a) Facilitant une organisation efficace des consultations, de la coopération internationale et de l'élaboration de politiques entre tous les membres en ce qui concerne tous les aspects pertinents de l'économie mondiale du bois;
- b) Facilitant la tenue de consultations en vue de promouvoir des pratiques non discriminatoires dans le commerce du bois d'œuvre;
- c) Contribuant à un développement durable et à l'atténuation de la pauvreté;
- d) Renforçant la capacité des membres de mettre en œuvre une stratégie visant à ce que les exportations de bois tropicaux et de produits dérivés proviennent de sources gérées de façon durable;
- e) Améliorant la connaissance des caractéristiques structurelles des marchés internationaux, notamment des tendances à long terme de la consommation et de la production, des facteurs influant sur l'accès aux marchés, des préférences des consommateurs et des prix à la consommation ainsi que des conditions conduisant à des prix qui intègrent les coûts d'une gestion durable des forêts;
- f) Favorisant et appuyant la recherche-développement en vue d'une meilleure gestion des forêts, d'une utilisation plus efficace du bois et d'une plus grande compétitivité des produits dérivés par rapport aux matériaux concurrents, ainsi que pour accroître la capacité de conserver et de promouvoir d'autres richesses de la forêt dans les forêts tropicales productrices de bois d'œuvre;
- g) Concevant et soutenant des mécanismes visant à apporter des ressources financières nouvelles et additionnelles afin de mobiliser des fonds suffisants et prévisibles et les compétences techniques nécessaires pour renforcer la capacité des membres producteurs d'atteindre les objectifs du présent Accord;
- h) Améliorant l'information commerciale et économique et encourageant l'échange d'informations sur le marché international des bois tropicaux en vue d'assurer une plus grande transparence et une meilleure information sur les marchés et leurs tendances, notamment par le rassemblement, la compilation et la diffusion de données relatives au commerce, en particulier aux essences commercialisées;
- i) Favorisant dans les pays membres producteurs une transformation accrue et plus poussée de bois tropicaux provenant de sources durables, en vue de stimuler l'industrialisation de ces pays et d'accroître ainsi leurs possibilités d'emploi et leurs recettes d'exportation;
- j) Encourageant les membres à soutenir et à développer des activités de reboisement en bois tropicaux, ainsi que la remise en état et la restauration des terres forestières dégradées, compte dûment tenu des intérêts des communautés locales qui dépendent des ressources forestières;
- k) Améliorant la commercialisation et la distribution des exportations de bois tropicaux et de produits dérivés qui proviennent de sources faisant l'objet d'une gestion durable et d'une exploitation légale et qui sont commercialisées de manière licite, notamment en sensibilisant les consommateurs;
- l) Renforçant la capacité des membres de rassembler, de traiter et de diffuser des statistiques sur leur commerce de bois d'œuvre et des informations sur la gestion durable de leurs forêts tropicales;

- m) Encourageant les membres à élaborer des politiques nationales visant à l'utilisation durable et à la conservation des forêts productrices de bois d'œuvre et au maintien de l'équilibre écologique, dans le contexte du commerce des bois tropicaux;
- n) Renforçant la capacité des membres d'améliorer l'application du droit forestier et la gouvernance et de lutter contre l'abattage illégal de bois tropicaux et le commerce lié;
- o) Encourageant l'échange d'informations dans le but de mieux comprendre des mécanismes facultatifs tels, notamment, que la certification, afin de promouvoir la gestion durable des forêts tropicales, et en appuyant les efforts que les membres déploient dans ce domaine;
- p) Facilitant l'accès à la technologie et le transfert de technologie, ainsi que la coopération technique pour la réalisation des objectifs du présent Accord, y compris selon des modalités et des conditions favorables et préférentielles, ainsi qu'il en sera mutuellement convenu;
- q) Favorisant une meilleure compréhension de la contribution des produits forestiers autres que le bois d'œuvre et des services écologiques à la gestion durable des forêts tropicales, dans le but d'améliorer la capacité des membres à élaborer des stratégies destinées à renforcer ces contributions dans le contexte de la gestion durable des forêts, et la coopération avec des institutions et des processus compétents à cette fin;
- r) Encourageant les membres à reconnaître le rôle des communautés autochtones et locales dépendant des forêts dans la gestion durable des forêts et à élaborer des stratégies visant à accroître la capacité de ces communautés de gérer de manière durable les forêts productrices de bois tropicaux; et
- s) Identifiant et étudiant des questions nouvelles ou récentes.

Annexe 2

Liste des membres de l'OIBT (au 31 décembre 2021)

Membres producteurs (36):

Afrique (13)	Asie-Pacifique (10)	Amérique latine-Caraïbes (13)
Bénin	Cambodge	Brésil
Cameroun	Fidji	Colombie
Congo	Inde	Costa Rica
Côte d'Ivoire	Indonésie	Équateur
Gabon	Malaisie	Guatemala
Ghana	Myanmar	Guyana
Libéria	Papouasie-Nouvelle-Guinée	Honduras
Madagascar	Philippines	Mexique
Mali	Thaïlande	Panama
Mozambique	Viet Nam	Pérou
République centrafricaine		Suriname
République démocratique du Congo		Trinité-et-Tobago
Togo		Venezuela (République bolivarienne du)

Membres consommateurs (38):

Albanie	L'Union européenne ²³ et ses 27 États membres		
Australie	Allemagne	Finlande	Malte
Chine	Autriche	France	Pays-Bas
États-Unis d'Amérique	Belgique	Grèce	Pologne
Japon	Bulgarie	Hongrie	Portugal
Norvège	Chypre	Irlande	République tchèque
Nouvelle-Zélande	Croatie	Italie	Roumanie
République de Corée	Danemark	Lettonie	Slovaquie
Royaume-Uni	Espagne	Lituanie	Slovénie
Suisse	Estonie	Luxembourg	Suède

* * *

²³ L'Union européenne est un membre de l'OIBT à part entière.

Le Plan d'action stratégique de l'OIBT 2022-2026 orientera les travaux de l'Organisation en matière de politique et de projets pour une période de cinq années. Il s'inspire des réalisations accomplies dans le cadre des plans d'action stratégiques antérieurs et formule une stratégie et des orientations claires. Le Plan d'action est articulé en cinq parties:

- La 1^{ère} partie met en relief l'importance des forêts pour le bien-être humain et le rôle de l'OIBT à cet égard.
- La 2^e partie recense les tendances et défis du secteur forestier tropical, y compris dans le contexte de la pandémie de Covid-19.
- La 3^e partie, qui constitue le cœur du Plan d'action, énonce les quatre priorités stratégiques de l'Organisation («gouvernance et investissement»; «économies et commerce des bois tropicaux»; «résilience, restauration et conservation»; et «statistiques et information») et les quatre stratégies transversales (se rapportant au renforcement des capacités, à l'efficacité de l'OIBT, au redressement post Covid-19 et à l'égalité des sexes) ainsi que les 38 cibles à atteindre à l'horizon 2026.
- La 4^e partie décrit le cadre de mise en œuvre du Plan d'action stratégique.
- La 5^e partie traite du suivi, de l'établissement des rapports et de l'examen relatifs à la mise en œuvre du Plan d'action.



Organisation internationale des bois tropicaux

International Organizations Center, 5th Floor, Pacifico-Yokohama, 1-1-1 Minato-Mirai, Nishi-ku, Yokohama, 220-0012, Japon
Téléphone +81-45-223-1110 Télécopie +81-45-223-1111 Courriel itto@itto.int Site web www.itto.int

© ITTO 2022